

Département de la Loire

Commune de Saint-Romain-la-Motte

**Délibération du Conseil Municipal**

Séance publique ordinaire du

**JEUDI 13 OCTOBRE 2022****20 heures 30**

OBJET :

**13/10/2022 N° 3**  
**VOTE DES TARIFS COMMUNAUX POUR**  
**L'ANNEE 2023**

Le Maire certifie :

1- que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite a été publiée sur le site internet de la mairie selon les formes et délais prescrits par la loi ;

2- Que le nombre des conseillers en exercice au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 15 membres présents, à savoir :

**Présents** : M. Gilbert VARRENNE ; Mme Chantal PAIRE ; M. Alain BLETTERIE ; Mme Marie-Claude CHAMPROMIS ; M. Pierre Yves LASSAIGNE ; M. Bernard BESSEY ; Mme Monique GOUTILLE ; M. Gabriel POMMIER ; Mme Sylvie BAS ; M. Daniel MOUSSERIN ; Mme Isabelle MARIDET ; Mme Sabine LAURE ; M. Eric MICHALLET ; M. Franck POLLET ; Laurette COLOMBET.

**Secrétaire élu pour la durée de la séance** : M. Bernard BESSEY

**VOTE DES TARIFS COMMUNAUX POUR L'ANNEE 2023**

M. Le Maire présente un tableau de propositions pour fixer les tarifs communaux de l'année 2023.

Après débat du Conseil municipal, les tarifs pour l'année 2023 sont adoptés à l'unanimité à l'exception du tarif de location de la salle municipale pour les demandeurs domiciliés sur la commune :

Proposition à 140 € : 7 POUR

Proposition à 150 € : 8 POUR

A la majorité des voix, le tarif adopté est de 150 €.

Ainsi, les tarifs communaux pour l'année 2023 se présentent comme suit :

OBJET	TARIFS 2023 En euros
<b>Travaux effectués par la commune avec le matériel communal pour les habitants de la commune</b>	
Mini pelleuse	75 €
Autres matériels (tracteur, broyeur etc.)	75 €
<b>Location SALLE MUNICIPALE</b>	
- Demandeur domicilié sur la commune *	150 €
- Demandeur domicilié hors commune *	320 €
- Sociétés locales	gratuit
*Avec ou sans utilisation de la cuisinière	
<b>Location SALLE ERA</b>	

- Manifestations à but lucratif par les associations locales Et l'ensemble des matchs de basket et de tennis (DCM du 10/06/2004)				<b>gratuit</b>
- Demandeur domicilié sur la commune				
- 1 <sup>er</sup> jour				<b>600 €</b>
- 2 <sup>e</sup> jour				<b>140 €</b>
- Demandeur ou associations domiciliés hors commune				
- 1 <sup>er</sup> jour				<b>1100 €</b>
- 2 <sup>e</sup> jour				<b>140 €</b>
<b>Location HALTE PELERINS</b>				<b>15 €</b>
<b>DROIT DE PLACE</b>				
- Parquet - chapiteaux				<b>125 €</b>
- Marchands ambulants				<b>25 €</b>
- Marchands ambulants (1 fois/semaine) hors électricité (exonération pour les locaux)				<b>65 € / trimestre</b>
- Exposition (pour 3 exposants maximum)				<b>15 €</b>
<b>CONCESSIONS CIMETIERE</b>				
- Concession pour 15 ans	Simple (2.40m <sup>2</sup> )	<b>60 €</b>	Double (2.80m <sup>2</sup> )	<b>120 €</b>
- Concession pour 30 ans	Simple (2.40m <sup>2</sup> )	<b>120 €</b>	Double (2.80m <sup>2</sup> )	<b>240 €</b>
- Concession pour 50 ans	Simple (2.40m <sup>2</sup> )	<b>240 €</b>	Double (2.80m <sup>2</sup> )	<b>480 €</b>
<b>CASE COLUMBARIUM</b>				
- Case pour 30 ans				<b>510 € + 55 €</b>
- Case pour 50 ans				<b>710 € + 110 €</b>
- Plaque identifiant le défunt				<b>Tarif pompes funèbres</b>
<b>CAVURNE</b>				
- Cavurne pour 30 ans				<b>260 € + 55 €</b>
- Cavurne pour 50 ans				<b>457 € + 110 €</b>
<b>LOCATION DE MATERIEL (l'unité)</b>				
- Table				<b>2 €</b>
- Chaise				<b>0,40 €</b>
- Banc				<b>1 €</b>
<b>PHOTOCOPIES</b>				
<b>Pour le public</b>				
- A4 noir et blanc				<b>0,15 €</b>
- A3 noir et blanc				<b>0,30 €</b>
- A4 couleur				<b>0,50 €</b>
- A3 couleur				<b>1 €</b>
<b>Associations</b>				
- A4 noir et blanc				<b>0,05 €</b>
- A3 noir et blanc				<b>0,10 €</b>
- A4 couleur				<b>0,10 €</b>
- A3 couleur				<b>0,20 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ▶ **Approuve** les tarifs décidés pour l'année 2023.
- ▶ **dit que** le produit de ces locations sera enregistré dans le budget communal.
- ▶ **donne** pouvoir à M. le Maire pour signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présents.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

Le Maire,  
Gilbert VARRENNE

Le secrétaire de séance,  
Bernard BESSEY

